



Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Fwd:

Gwenaël Delaite <gwenael.delaite@rochefort.be>  
À : Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

17 décembre 2024 à 14:33

Ce sont déjà deux lots au permis d'urbanisation, donc la construction de 2 maisons est théoriquement possible.

Néanmoins il faut tenir compte des contraintes techniques liées au ruisseau et à l'égout.

La grande parcelle peut donc être divisée.

Je vais cependant interroger le fonctionnaire délégué pour voir si vous êtes obligés de faire correspondre la division aux lots du plan de lotissement, mais en tout cas, il faut que la zone de bâtisse soit respectée.

Je vous tiens au courant de sa réponse.

Bien à vous,



**Gwenaël DELAITE**  
*Employée d'administration*  
Service Urbanisme, Aménagement du  
Territoire et Environnement  
084 220 612  
Place Roi Albert 1<sup>er</sup>, 1  
5580 Rochefort  
[www.rochefort.be](http://www.rochefort.be)

Disclaimer :

Ce message n'engage aucunement la Ville de Rochefort et reste informel. Toute correspondance de la Ville de Rochefort doit, pour être officielle, être revêtue à la fois de la signature du Bourgmestre (ou du membre du Collège communal qu'il délègue) et de celle du Directeur général (ou de l'agent qu'il délègue).

Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels. Si vous n'en êtes pas destinataire, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à sa suppression.

Le disclaimer est disponible dans son intégralité sur <http://www.rochefort.be/disclaimer>.

De : Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Envoyé : mardi 17 décembre 2024 14:16

À : Gwenaël Delaite <gwenael.delaite@rochefort.be>

[Texte des messages précédents masqué]